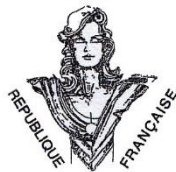


DÉPARTEMENT DE L'EURE



MAIRIE
DE
FLEURY-LA-FORÊT

27480

Tél. : 02 32 49 63 40

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **05 février 2021**

Date de Convocation : 29 janvier 2021

Date d'affichage : 29 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le cinq février à dix-huit heures trente minutes.

Sous la présidence de Arnaud GODEBOUT, Maire.

Étaient présents : Monsieur Arnaud GODEBOUT, Monsieur Thierry POIRIER, Monsieur Xavier DEVEAUX (18h48), Monsieur Jérémy BOURNISIEN (18h48), Monsieur Jack LEBOURG, Madame Marie-Charlotte MARTIN, Monsieur Mickaël AUBIN.

Étaient absents : Monsieur Joël KAZANTZEFF, Monsieur Maël LELOIR, Madame Laurence SELIN.

Était absent excusé : Monsieur Xavier PUPIN.

Pouvoir : Monsieur Xavier PUPIN donne pouvoir à Monsieur Mickael AUBIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Xavier DEVEAUX

Le Quorum est d'un tiers des membres élus, suite à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

Ouverture de la séance à 18h45 par Monsieur Arnaud GODEBOUT, Maire.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 11 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- Délibération sur les travaux du SIEGE 27
- Présentation et planification du Schéma de défense extérieure contre l'incendie
- Implantation du distributeur de pain
- Sélection du devis pour le parking du cimetière
- Délibération autorisant le Maire à réaliser les demandes de subventions
- Mise en place d'une application d'alerte
- Présentation de la participation citoyenne
- Questions diverses

1. Délibération sur les travaux du SIEGE 27

Dossier technique 496511 : Travaux du Bas-Fayel

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Conformément aux dispositions statutaires du SEIGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à 2 921,32€ portée à la section investissement, étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente et à signer la convention de participation avec Monsieur et Madame Courché, et autorise l'inscription des sommes au Budget de l'exercice au compte 20413.

2. Présentation et planification du Schéma de défense extérieure contre l'incendie

Monsieur le Maire présente le Schéma de défense extérieure contre l'incendie de la commune, réalisé en partenariat avec le SDIS 27 et Monsieur Thierry PLOUVIER, Conseiller départemental de l'Eure.

A l'heure actuelle, la couverture du bâti avec l'ensemble des points d'eau incendie (PEI) par les voies carrossables est de 76%.

Il est possible, selon les prévisions du SDIS, d'atteindre 97% de couverture avec l'ajout de PEI.

Pour cela, il convient de mettre en place un planning pluriannuel afin d'implanter de nouveaux PEI, de remplacer ceux qui sont défectueux et permettre une couverture satisfaisante de tout le bâti de la commune.

3. Implantation du distributeur de pain

Monsieur le Maire indique aux conseillers présents qu'il s'est entretenu avec la Boulangerie de Beauvoir-en-Lyons, qui assure déjà le dépôt de pain, et il s'avère que le distributeur de pain pourrait être installé fin mars 2021.

Afin de permettre la pose de la machine, il convient de décider de son implantation. Après avoir débattu, le Conseil municipal a décidé que le distributeur sera installé Place des Tilleuls.

L'aménagement de l'emplacement sera effectué avant la pose de la machine, la dalle en béton ainsi que le raccordement au réseau électrique seront prises en charge par la commune. La boulangerie s'engage à prendre en charge l'intégralité du coût du distributeur.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à représenter la commune et à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

4. Sélection du devis pour le parking du cimetière

Monsieur le Maire, après avoir reçu les différents devis pour l'aménagement du parking du cimetière, les soumet à l'ensemble des conseillers municipaux. Les devis reçus sont les suivants :

- Monsieur Sébastien DEVOS, entreprise EARL Des Trente Acres, 25 517,80€ HT soit 25 517,80€ TTC (uniquement le terrassement).
- Monsieur Christophe MARTIN, entreprise SARL La Boulaye Terrassement, 16 200€ HT soit 19 940€ TTC (terrassement) + entreprise D2BTP, 18 763,40€ HT soit 22 516,08€ TTC (Enrobé et maçonnerie). Total de 34 963,40€ HT soit 41 956,08€ TTC.
- Monsieur Philippe LEFEBVRE, entreprise TPLT, 42899,43€ HT soit 51 479,31€ TTC (Terrassement + enrobé).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de confier à l'entreprise SARL La Boulaye Terrassement, la réalisation des travaux. Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer l'ensemble des devis et documents nécessaires à la réalisation des travaux.

5. Délibération autorisant le Maire à réaliser les demandes de subventions

Suite au choix du prestataire pour les travaux du parking du cimetière, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal qu'une délibération soit prise afin de pouvoir représenter la commune lors de toutes les démarches de demandes de subvention.

Il est prévu, à ce jour, de solliciter l'Etat par le biais de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), à ce titre la municipalité demande une subvention de 40% du montant total HT de 34 963,40€, soit 13 985,36€, et le Département par le produit des amendes de police, la municipalité demande 35% du montant total HT plafonné de 30 500€, soit 10 675€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires dans le but de réaliser les demandes de subventions et à donner tout document nécessaire à la bonne réalisation de ces demandes.

6. Mise en place d'une application d'alerte

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté de Communes Lyons Andelle va mettre en place une application d'alerte, gratuite, pour smartphone. La commune envisageait la mise en place d'une telle application avec PanneauPocket. Etant donné que la Communauté de communes va mettre en place un application, la commune souhaite en bénéficier.

Le principe d'une telle application est de permettre, du point de vue des citoyens, de se tenir informé de dangers potentiels sur la commune mais aussi de son actualité et de ses manifestations. Du point de vue de la commune, cette application permet de diffuser, à l'échelle de son territoire, toutes les informations utiles en temps réel grâce aux notifications.

7. Présentation de la participation citoyenne

Monsieur le Maire expose le principe de la participation citoyenne : Créée en 2006, la participation citoyenne est un dispositif simple, efficace et gratuit qui permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités d'un quartier ou d'une commune.

Des référents citoyens sont choisis par le maire, sur volontariat, pour faire le relais entre les habitants du quartier et la brigade de Gendarmerie locale.

Les référents alertent la Gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.

La participation à ce dispositif ne leur confère pas de prérogatives de puissance publiques. Les citoyens référents ne doivent donc en aucun cas procéder par eux-mêmes ou être intégrés à des dispositifs de surveillance du quartier ou de la commune.

Une réunion publique annuelle est organisée par le Maire et le responsable local de la gendarmerie pour présenter le bilan du dispositif.

8. Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du transfert de la compétence mobilité, soit au niveau intercommunal, soit au niveau régional.

Monsieur le Maire annonce avoir fait appel à un créateur de blason, à titre gratuit, afin de doter la commune d'un blason. Les modèles reçus ont été transférés aux conseillers.

Monsieur le Maire informe que « La Gazette de Fleury-la-Forêt » est en cours de distribution chez les habitants.

Suite au passage d'un bureau d'étude, les frais concernant la réfection de la route des Anglées sont estimés à 67 000€ HT environ. Des discussions vont être menées afin de voir si les travaux peuvent être financés.

Concernant les inondations à l'intersection route des Hameaux et rue Gavois, Monsieur le Maire s'est entretenu avec le bureau d'étude et le vice-Président en charge de la voirie de la Communauté de Communes Lyons Andelle. Il s'avère que le problème ne vient pas

de la voirie mais du bassin versant. Afin de trouver des solutions, la Mairie contactera le SYMA, syndicat qui gère les bassins versants et le propriétaire des terres alentours.

Monsieur Thierry POIRIER demande, suite aux décès récents, la possibilité que le glas soit sonné à l'Eglise.

Clôture de séance : 20h46

Fait à Fleury-la-Forêt

Le 12 février 2020

Arnaud GODEBOUT,
Le Maire.

SIGNATURES :

M. AUBIN

J. BOURNISIEN

X. DEVEAUX

A. GODEBOUT

J. KAZANTZEFF

J. LEBOURG

M. LELOIR

M-C. MARTIN

T. POIRIER

X. PUPIN

L. SELIN